

Jacques Mézard a présenté le 30 mars dernier la liste des 24 territoires sélectionnés pour bénéficier de la mise en œuvre accélérée du plan « Logement d'abord ».



PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME *2018 - 2022*

Qu'est-ce que le plan Logement d'abord (2018-2022) ?

Présenté par le gouvernement en septembre 2017, il vise à accélérer l'accès au logement des personnes à la rue et hébergées de manière à fluidifier le recours aux hébergements d'urgence pour les personnes en grande détresse.

L'objectif est aussi d'apporter une solution pérenne en rupture avec les réponses successives par l'hébergement d'urgence.

Pour se faire, le gouvernement s'est engagé à créer 40.000 places en intermédiation locative dans le parc privé, 10.000 places en pensions de famille sur un délai de 5 ans et 40.000 logements en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) par an financés à travers du financement d'aide à la pierre (FNAP).

Le plan Logement d'abord prévoit aussi une augmentation d'un tiers des attributions de logements sociaux en faveur des personnes issues de l'hébergement avec un accompagnement auprès des bénéficiaires pour les maintenir dans le logement.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministre de la cohésion des territoires, 31 dossiers ont été déposés, parmi lesquels 24 ont été retenus alors que la sélection initiale devait être limitée à 15 dossiers.

Ces territoires ont été choisis pour la mise en œuvre du plan « Logement d'abord » de manière

accélérée. Les lauréats représentent surtout des zones très tendues. Rappelons que ces territoires souffrent d'un taux de sans-abris important et d'une saturation des centres d'hébergements. Au total, ces 24 territoires représentent 20% de la population nationale.

Parmi les 24 territoires retenus, 4 font partie de la région Hauts-de-France : la ville d'Amiens, la Communauté urbaine d'Arras, la Métropole Européenne de Lille ainsi que le conseil départemental du Pas-de-Calais.

Quel financement ?

- 8 millions d'euros pour l'ingénierie en 2018 seront apportés par le gouvernement,
- Des co-financements des collectivités impliquées en complément des crédits dédiés au développement des pensions de famille, de l'intermédiation locative et de l'ensemble du budget de la lutte contre le sans-abrisme,
- S'ajoute à cela, une contribution de 8 millions d'euros par an par l'ANAH pour la mobilisation du parc privé à vocation sociale et la remise sur le marché de logement vacants,

Pour en savoir plus, [Le dossier de presse](#) [1] ainsi que la [Plaquette du plan "Logement d'abord"](#) [2]

Dates: Mardi 24 avril 2018 - 11:15

Thématiques: [Logement / habitat](#) [3]

Publié le 24 avril 2018

URL de la source (modifié le 24/04/2018 - 11:24): <https://irev.fr/actualites-0/plan-logement-dabord-2018-2022>

Liens

[1] <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dossier-de-presse-territoires-de-mise-en-oeuvre-acceleree-du-plan-logement-d-abord>

[2] http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2017/12/plaquette_Ida.pdf

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3688>